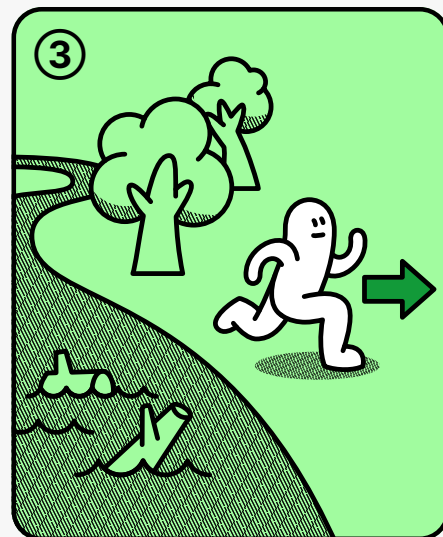
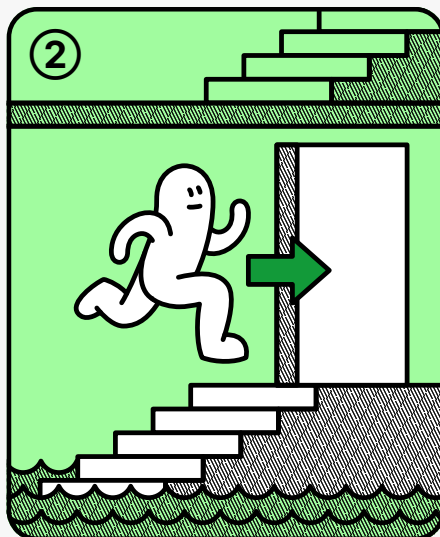
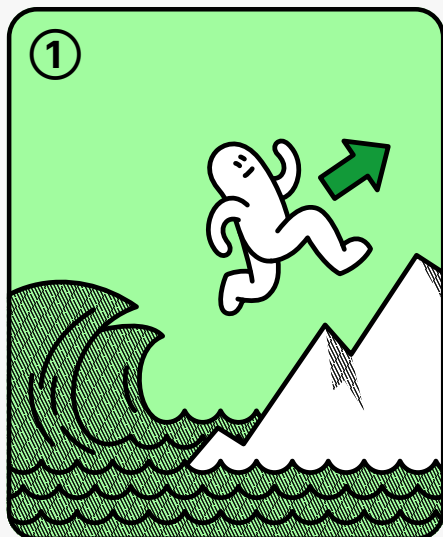


PRÉCIPITATIONS VIOLENTES & CRUE

LA NOTICE D'URGENCE



LA NOTICE QU'ON PRÉFÈRE AVOIR LUE AVANT.
TOUS LES BONS GESTES FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE
SUR [VD.CH/NOTICES-URGENCE](https://www.vd.ch/notices-urgence).

EN CAS DE PRÉCIPITATIONS VIOLENTES & CRUE

- ① Quitter immédiatement les zones exposées
- ② Ne pas descendre dans les sous-sols
- ③ Ne pas traverser une zone recouverte d'eau

EN CAS DE PRÉCIPITATIONS VIOLENTES & CRUE, JE DOIS :

① ANTICIPER

JE CONNAIS LE DANGER

Les précipitations violentes correspondent à des épisodes météorologiques durant lesquels de grandes quantités d'eau ou de neige (y compris en plaine) tombent en peu de temps ou de manière très soutenue. Elles peuvent être accompagnées d'orages, de grêle ou de rafales de vent.

Lorsque ces précipitations sont trop abondantes, les sols, les rivières et les lacs ne parviennent plus à absorber ou à évacuer toute l'eau. Cela peut entraîner un écoulement superficiel des eaux, qui ne s'infiltrent pas dans les sols saturés ou imperméables, ainsi qu'une montée rapide du niveau des cours d'eau : on parle alors de ruissellement et de crue des cours d'eau.

Une crue se produit lorsque le débit d'un cours d'eau augmente rapidement et que son niveau dépasse le niveau habituel. Lorsque le niveau d'eau s'élève au-dessus des berges, l'eau peut alors sortir de son lit et charrier de grandes quantités de sédiments (sable, galets) et de débris (branches, végétation). Selon la localisation de l'évènement, il peut produire des inondations, des laves torrentielles, des coulées de boue ou des crues lacustres.

QUELS SONT LES RISQUES ?

- Danger pour les personnes et les animaux
- Inondation de bâtiments, caves, parkings souterrains et autres infrastructures
- Chutes d'arbres ou d'objets
- Fermeture de routes et perturbation des transports (publics et privés)
- Coupures d'électricité
- Pollution de l'eau potable

③ AGIR

JE SAIS QUOI FAIRE

- Respectez les consignes officielles, tenez-vous informé (Alertswiss, MétéoSuisse) et limitez l'usage du téléphone aux urgences.
- Quittez immédiatement les zones exposées et éloignez-vous des cours d'eau, ravins et pentes instables.
- Mettez-vous en sécurité et évitez tout déplacement non indispensable.
- Ne traversez jamais une zone recouverte d'eau, à pied, à vélo ou en voiture.

Si vous êtes à l'intérieur

- Réfugiez-vous aux étages supérieurs, quand c'est possible.
- Ne pénétrez jamais dans les caves, sous-sols ou parkings inondables.
- N'utilisez pas les ascenseurs.

② PLANIFIER

JE ME PRÉPARE

- Suivez les prévisions météorologiques et les alertes officielles.
- Identifiez les zones à risque autour de votre habitation (cours d'eau, zones inondables, caves, pentes).
- Sécurisez les objets à l'extérieur, nettoyez si possible les écoulements et rentrez les stores.
- Mettez les biens mobiliers (voiture, caravane, meubles, etc) en lieu sûr.
- Préparez du matériel de protection (par exemple sacs de sable, planches, pompes, batardeaux amovibles si vous habitez en zone de danger important) et un éclairage de secours.
- Repérez comment couper le gaz et l'électricité en cas de danger.
- Assurez l'étanchéité des conduites, fenêtres et portes si nécessaire.
- Soyez prêt à évacuer rapidement si les autorités le demandent.
- Prenez des nouvelles des personnes vulnérables autour de vous (ex. personnes âgées ou à mobilité réduite).
- Anticipez ou reportez vos déplacements, en particulier en cas de fortes chutes de neige annoncées.



REBONDIR

QUE FAIRE APRÈS ?

- Restez prudent : des dangers peuvent persister (sol fragilisé, eau contaminée, installations endommagées).
- Faites contrôler les installations électriques et de gaz par un professionnel avant toute remise en service.
- N'entrez pas dans une cave inondée et ne pompez l'eau que lorsque le niveau extérieur a suffisamment baissé.
- Rincez les conduites d'eau potable ; en cas de doute, faites bouillir l'eau avant consommation.
- Nettoyez et désinfectez les surfaces touchées en évitant le contact direct avec l'eau souillée.
- Documentez les dégâts et annoncez-les à votre assurance ; attendez l'expertise avant d'éliminer les éléments endommagés.

CANAUX OFFICIELS POUR S'INFORMER

- Application Alertswiss – alertes et recommandations en cas de danger : [alertswiss.ch](https://www.alertswiss.ch)
- MétéoSuisse – Prévisions et alertes météo : www.meteosuisse.admin.ch/#tab=forecast-map
- OFEV Office fédéral de l'environnement – Carte des dangers : www.bafu.admin.ch/fr/dangers-naturels
- Canton de Vaud – Guichet cartographique, dangers naturels : www.cdn.vd.ch/map.htm
- Application Alarme-Météo : [alarmemeteo.ch](https://www.alarmemeteo.ch)